

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

DIX NEUVIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHES  
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3-7 août 1987)

ACTUALISATION DE LA COUVERTURE DES PRISES DES PPPH  
DANS LA ZONE D'ACTION DE LA CPS  
(Document présenté par le secrétariat général)

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

1. La plus haute priorité du Programme d'évaluation des thonidés et marlins est la collecte et la constitution de statistiques de prise et d'effort des pêcheries de thonidés et de marlins d'importance commerciale, dans la zone tropicale du Pacifique central et occidental. Cette pêche concerne des flottilles de diverses nationalités, s'appuie sur trois grandes techniques de pêche et se modifie avec le temps. Sa diversité et l'évolution qu'a connue le système de notification des captures contribuent à imprimer aux relevés de prises un profil erratique (tableau 1).

2. L'accroissement de la base de données de la Commission du Pacifique Sud montre que l'on a pu enregistrer, dans l'année écoulée, un volume sans précédent de données provenant de fiches de pêche. Cet élargissement provient, dans une large mesure, des relevés de prise envoyés par Palau et se rapportant aux captures réalisées dans les eaux de ce pays de 1964 à 1982. Le tableau 2 met en évidence l'accroissement de la base de données de prise et d'effort en comparant, pays par pays, le volume de données stockées à ce jour et précédemment. On y trouvera aussi le pourcentage d'accroissement total de la base de données sur les deux dernières années.

3. Plus la base régionale de données s'accroît, plus elle constitue un outil complet et efficace d'évaluation de la ressource. Les statistiques sur la couverture des prises permettent de cerner les limites des données. Les lacunes que présente l'information peuvent donner lieu à d'importantes erreurs lors de l'analyse des données. Il faut que nous sachions quelles sont les données manquantes pour procéder à des évaluations sensées sur l'état des stocks. Les statistiques sur la couverture des prises sont en outre utiles car elles permettent de définir les domaines où il convient de réunir davantage d'information. Ce document vise à actualiser le rapport sur la couverture des prises présenté par la CPS l'année dernière, sous la cote SPC/Fisheries 18/WP.5.

TABLEAU 1. Total des prises signalées à la CPS, par pavillon et type d'engin, exprimé en tonnes métriques. Les totaux sont arrondis à la centaine de tonnes la plus proche. Les palangriers communiquent le nombre de poids estimée. L'astérisque figurant sous la rubrique Palangriers signifie que les moyennes de poids n'ont pas été communiquées. Les premières données provenant de Taiwan concernent également des prises réalisées au sud du 20e parallèle.

<u>PAVILLON</u>	<u>A N N E E</u>						
	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
<u>FLOTTILLES</u>							
<u>DE SENNEURS</u>							
Japon	17400	17500	70500	84300	107500	87900	115800
Taiwan				2900	5200	11300	10200
Corée	<100	400	1100	3600	5300	4500	2600
Etats-Unis					14600	11700	6900
Etats-Unis (ATA)					166000	95800	
Philippines			1500		1600	4200	1600
Panama				500	6300	800	
Honduras				700	100		
Iles Caïmans				600	2400	6100	3200
Nouvelle-Zélande				600	600	700	
Mexique					3200		
Vanuatu							1800
Indonésie							<100
URSS							
Autres	900	2800	2800	5200	5200	2200	
<u>TOTAL</u>	<u>18400</u>	<u>30700</u>	<u>76000</u>	<u>98500</u>	<u>317800</u>	<u>225300</u>	<u>142300</u>
<u>FLOTTILLES</u>							
<u>DE CANNEURS</u>							
Japon	45200	37300	17000	43500	30400	19400	53000
Fidji	800	1500	4600	3200	3500	2400	2100
Nouvelle-Calédonie		200	1000	500			
Kiribati							200
<u>TOTAL</u>	<u>46031</u>	<u>39044</u>	<u>22611</u>	<u>47201</u>	<u>33914</u>	<u>21805</u>	<u>55413</u>
<u>FLOTTILLES</u>							
<u>DE PALANGRIERS</u>							
Japon	---	37500	35400	31500	36300	39200	19800
Taiwan	27200	20200	14900	700	3400	2900	101
Corée	300	200	600	900	600	3200	1300
Tonga			100	*	100	100	<100
Honduras						<100	
Nouvelle-Calédonie				*	200	500	
Autres		<100	400	500	400	200	
<u>TOTAL</u>	<u>256700</u>	<u>58000</u>	<u>51400</u>	<u>33600</u>	<u>41000</u>	<u>46300</u>	<u>21300</u>

TABLEAU 2. Elargissement de la couverture de données de la CPS, pour les périodes 1985-1986 et 1986-1987, pour les pays communiquant des relevés journaliers, exprimé en pourcentage du volume de données précédemment communiquées par ces pays ainsi qu'en pourcentage de l'accroissement global de la base de données.

	<u>1985 - 1986</u>		<u>1986 - 1987</u>	
	<u>Accroissement par rapport au volume de données précédemment communiquées (%)</u>	<u>Pourcentage de l'accrois- sement global de données (%)</u>	<u>Accroissement par rapport au volume de données précédemment communiquées (%)</u>	<u>Pourcentage de l'accrois- sement global de données (%)</u>
Sources des données				
Samoa américaines	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle-Calédonie	-	3,4	17,2	0,5
Iles Cook	0,0	0,0	100,0	0,7
Fidji	48,2	12,4	5,4	1,0
Etats Fédérés de Micronésie	16,5	37,2	12,8	21,8
Guam	0,0	0,0	0,0	0,0
Kiribati	15,9	10,9	9,3	4,6
Iles Mariannes du Nord	0,0	0,0	0,0	0,0
Iles Marshall	10,4	7,7	6,9	3,6
Nauru	0,0	0,0	0,0	0,0
Niue	0,0	0,0	0,0	0,0
Palau	6,6	1,2	76,6	38,6
Palmyre	0,0	0,0	0,0	0,0
Papouasie- Nouvelle-Guinée	14,0	22,8	8,3	9,7
Pitcairn	0,0	0,0	0,0	0,0
Polynésie française	0,0	0,0	0,0	0,0
Iles Salomon	6,6	2,7	28,9	10,8
Tokelau	0,0	0,0	0,0	0,0
Tonga	0,0	0,0	25,9	0,2
Tuvalu	15,9	0,5	8,8	0,2
Vanuatu	28,8	4,6	0,0	0,0
Wallis et Futuna	0,0	0,0	0,0	0,0
Samoa Occidentales	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle-Zélande	0,0	0,0	0,0	0,0
Etats-Unis	0,0	0,0	39,1	8,4
Accroissement de la base de données de la CPS exprimé en pourcentage		17,6%		23,1%

COUVERTURE DES OPERATIONS DE PECHE A LA PALANGRECOMPARAISON ENTRE LES FLOTTILLES DE PALANGRIERS DES PPPH

4. Un total de 1 287 palangriers enregistrés, représentant à eux tous un tonnage utile de 164 705 tonnes, pêchent dans la région. On trouvera au tableau 1, par nationalité, les données de prise qui ont été communiquées à la Commission du Pacifique Sud et intégrées à sa base de données. La figure 1 est établie à partir du registre régional des navires de l'Agence des pêches du Forum et illustre la distribution, par tonnage brut enregistré, des palangriers des trois principales nations pratiquant la pêche à la palangre, permettant ainsi une évaluation de la taille et de la capacité de ces flottilles.

5. Le Programme thonidés établit des rapports de campagne pour chacune des fiches de prise qui lui est envoyée. Les dates de départ et de retour d'un navire donné sont isolées afin de reconstituer chaque croisière. Le registre régional des navires de l'Agence des pêches du Forum comprend la plupart des navires qui exploitent la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud. En calculant le nombre de palangriers figurant, par pays, sur le registre de la FFA et en comparant ces chiffres avec le nombre de campagnes en mer signalées à la Commission du Pacifique Sud au moyen des fiches de pêche, on constate que les palangriers taïwanais et coréens passent sous silence bon nombre de leurs opérations. La durée des voyages est en règle générale proportionnelle à la taille des navires et détermine en outre la fréquence des campagnes. De ce fait, la proportion de campagnes et la proportion de bateaux peuvent varier d'un pays à l'autre, en fonction de la composition des flottilles. Il est toutefois peu probable que la sous-information constatée chez les palangriers coréens et taïwanais soit due à la configuration différente de leurs flottilles. Ces bateaux passent de longues périodes à pêcher dans des zones où aucun accord de pêche ne les obligent à communiquer le volume de leurs prises; on peut néanmoins recueillir quelque information quant à leurs captures dans les ports de débarquement. La CPS a régulièrement demandé que ces renseignements lui soient communiqués, ce qui n'a jamais été fait qu'avec parcimonie.

COMPARAISON ENTRE LA DUREE DES CROISIÈRES ET LE NOMBRE DE JOURS DE PECHE SIGNALES A LA CPS

6. On a procédé à une vérification interne de la couverture des données sur les palangriers stockées par la CPS en comparant le nombre de jours de pêche signalés et la durée totale d'une croisière donnée. Ainsi qu'on peut le voir ci-dessus, les navires coréens signalent à la CPS moins de 0,5% de leurs campagnes en mer, ce chiffre n'atteignant que 1,7% dans le cas des palangriers taïwanais. Cette situation montre l'importance des lacunes que présentent les données concernant ces armements, lacunes qui rendent impossible tout contrôle approfondi de la couverture des prises par des méthodes de vérification interne. Cela explique que les analyses de ce type ne portent que sur les flottilles japonaises de palangriers.

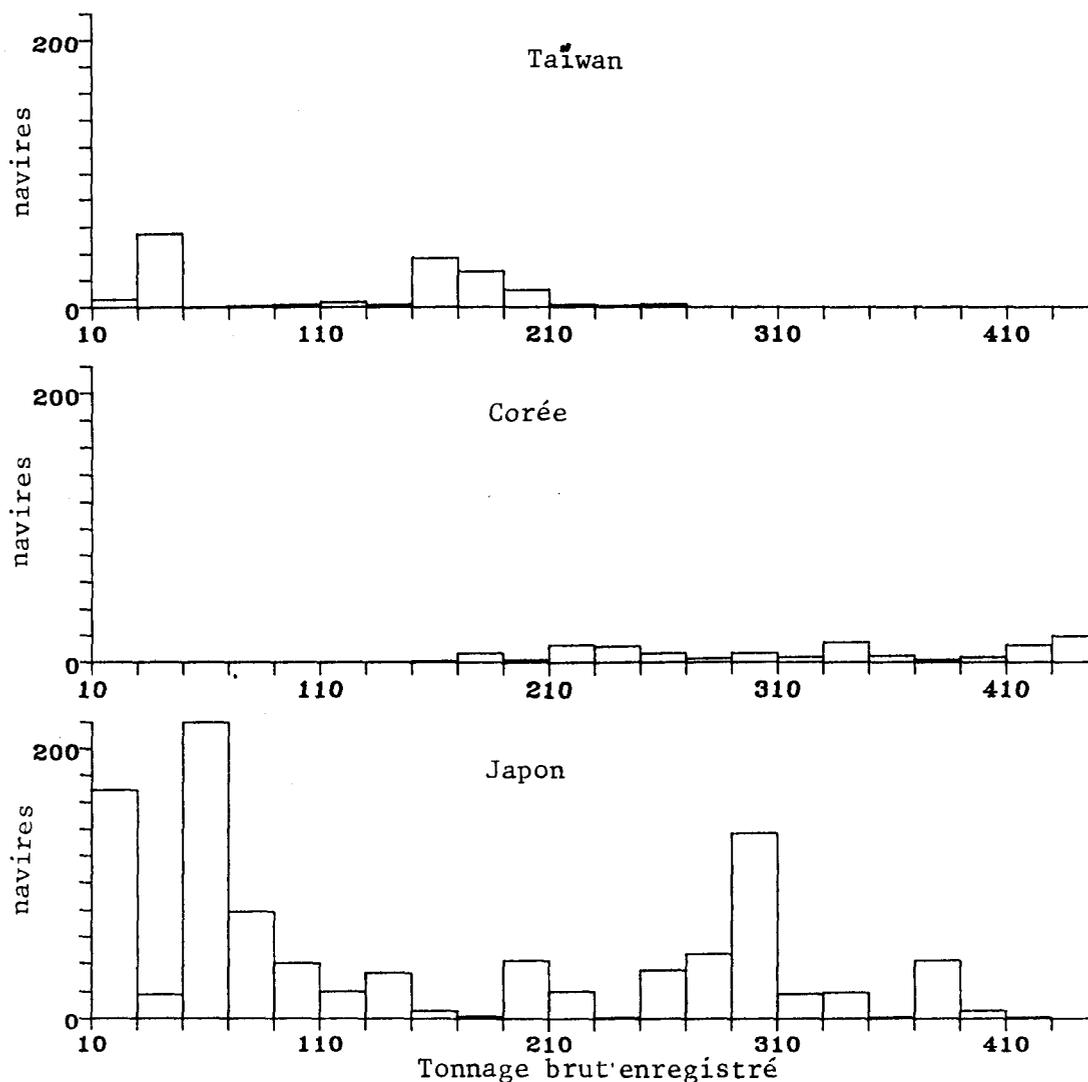


FIGURE 1. Nombre de palangriers, par tonnage brut enregistré, des trois principales nations pratiquant la pêche à la palangre.

TABLEAU 3. Composition des flottilles de palangriers, par rapport au nombre de navires enregistrés et par comparaison avec le pourcentage global de données sur les campagnes en mer signalées à la Commission du Pacifique Sud.

<u>PPPH</u>	<u>Pourcentage de l'armement enregistré</u>	<u>Pourcentage global des données communiquées sur les campagnes en mer</u>
Japon	78,2 %	97,6 %
Taiwan	12,4 %	1,7 %
Corée	9,4 %	<0,5 %

7. Les données concernant les navires japonais ont été classées sous différentes catégories, en fonction de la taille (tonnage) et de l'année, afin de comparer le nombre de jours de pêche signalés par campagne. On a corrigé les chiffres sur la durée des croisières de 10, 15 et 20 jours, afin de tenir compte de la période de transit durant le voyage vers les lieux de pêche et le retour. On trouvera à la figure 2 des graphiques illustrant l'ampleur de la couverture des données pour les différentes catégories de bateaux. On constate dans le temps une nette tendance à l'accroissement de la couverture pour toutes les catégories de tonnage. C'est la catégorie des palangriers de 50 à 70 tonneaux de jauge brute enregistrée qui produit la proportion la plus importante des données stockées, la proportion la plus faible revenant aux navires de plus de 150 tonneaux, pour lesquels on ne constate qu'une faible amélioration dans le temps. Cette situation tient très certainement au fait qu'il s'agit là de bateaux au long cours qui acquièrent des licences de pêche surtout pour pouvoir "faire le plein" en divers endroits lorsqu'ils retournent vers leur port d'attache. Ils peuvent de ce fait ne consacrer qu'une toute petite partie de leur voyage à pêcher dans les eaux de la région.

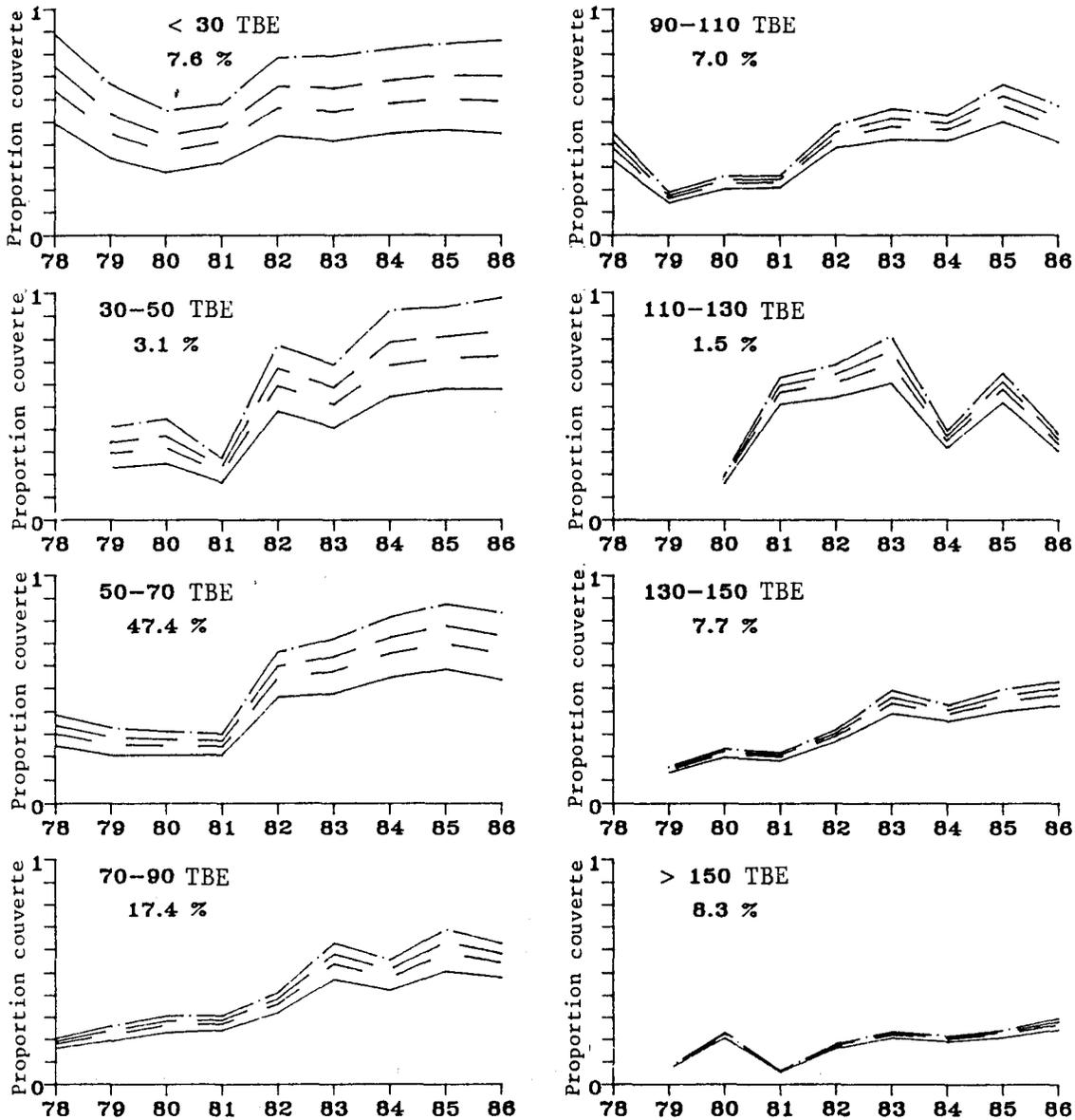
8. Pour donner une idée encore plus précise de la couverture de données concernant l'armement japonais de palangriers par catégorie de tonnage, on a opposé, à la figure 3, la fréquence du nombre de navires de chaque catégorie figurant dans le registre régional de la FFA au nombre total de jours de pêche correspondants dont fait état notre base de données. Dans l'ensemble, les chiffres correspondent bien pour la plupart des catégories de tonnage, à l'exception de la catégorie 8, à celle des bateaux de plus de 150 tonnes.

#### COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DES OPERATIONS DE PECHE A LA PALANGRE

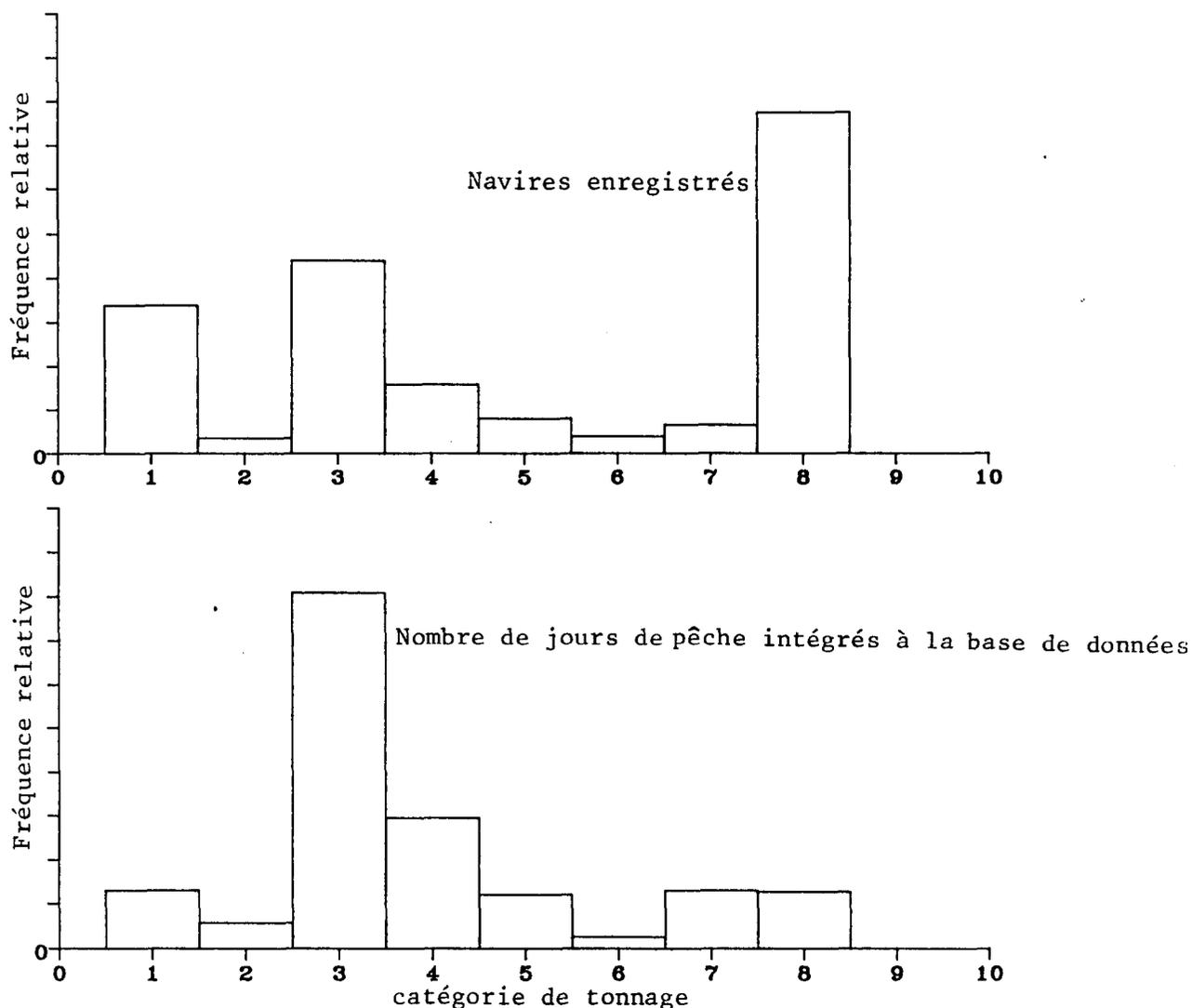
9. Il convient d'avoir une idée précise de la couverture géographique lorsqu'on analyse les données de prise et d'effort aux fins de surveillance et d'évaluation des stocks. Il est difficile d'interpréter des taux moyens de prise pour une période donnée si l'on ne connaît pas la zone à laquelle ils s'appliquent, et c'est notamment le cas si la notification des données subit des modifications ou présente une tendance non définie. La Commission du Pacifique Sud a intégré à son fichier des données publiées concernant les activités des palangriers japonais, pour les années 1962-1980, dans une vaste zone de l'Océan Pacifique. Après 1980, les données ne sont plus disponibles et les fiches de prise journalières constituent la principale source d'information sur les pêcheries pélagiques dont dispose la région. La figure 4 oppose, d'une part, la couverture géographique actuelle de notre base de données constituée à partir des fiches de pêche et, d'autre part, les données publiées pour la même année.

#### COUVERTURE DES OPERATIONS DE PECHE A LA CANNE

10. L'armement de canneurs japonais au long cours enregistrés dans la région se compose aujourd'hui de 122 navires, représentant à eux tous un tonnage utile de 32 405 tonnes. Le tableau 1 détaille, par pays, les captures qui ont été signalées à la Commission du Pacifique Sud et intégrées à sa base de données. Depuis l'amélioration des techniques de pêche à la senne qui a marqué la fin des années 70 et le début des années 1980, le nombre de canneurs a diminué. Avant que le Programme d'évaluation des thonidés et marlins soit créé et que les Etats côtiers définissent leurs zones économiques exclusives, le gouvernement japonais ne publiait que très peu de données. Depuis 1980, seules sont disponibles les données provenant des fiches de prise imposées par les accords de pêche. Le Programme thonidés traite et résume ces informations avant de les intégrer à la base de données de prise et d'effort.

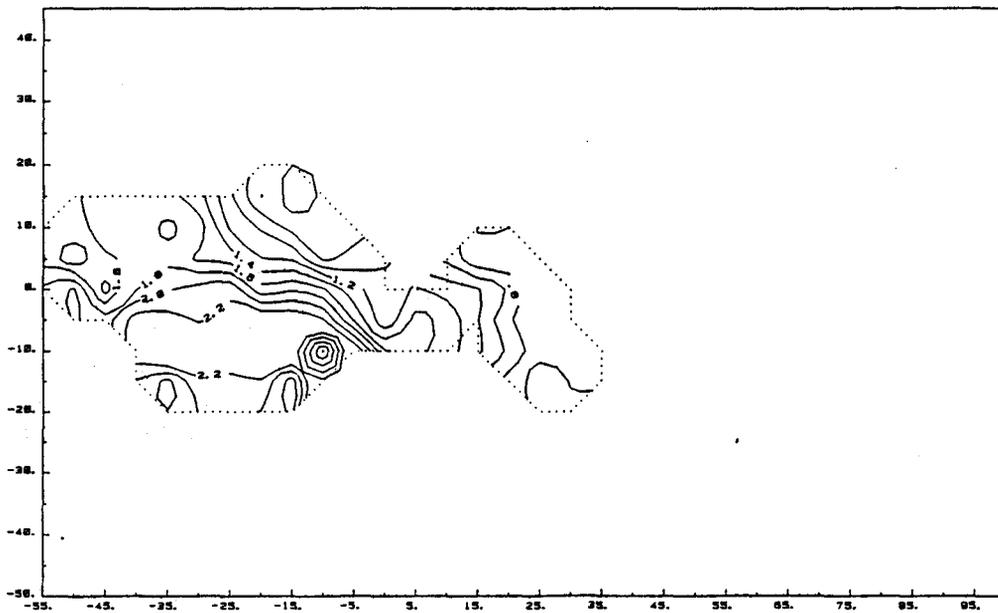
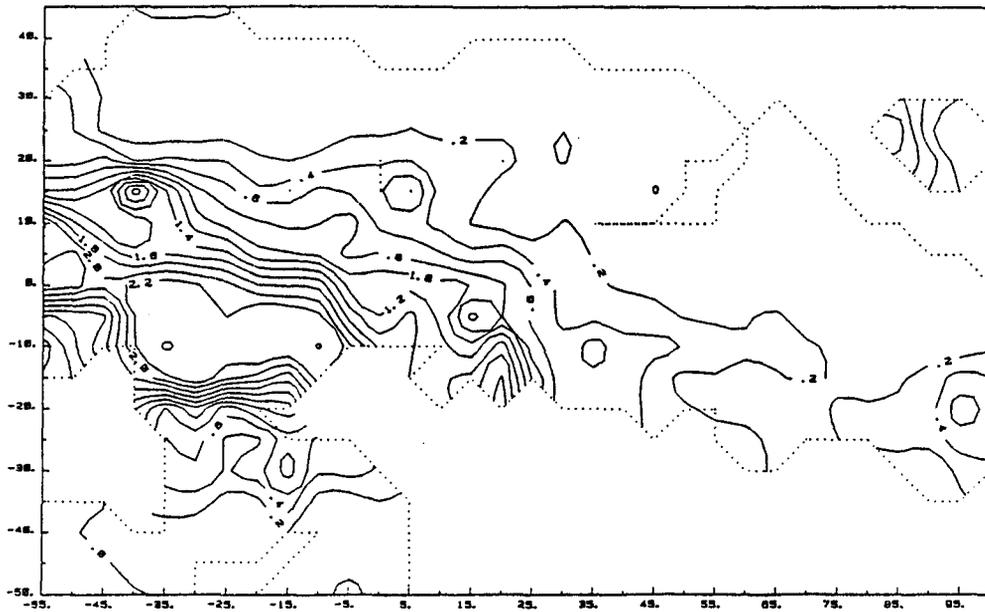


**FIGURE 2.** Taux de couverture des opérations des palangriers japonais, par catégorie de tonnage, en fonction du nombre de jours de pêche signalés pour la durée totale des campagnes. Les diagrammes se lisent de bas en haut, les lignes correspondant, pour chaque campagne, à 0, 10, 15 et 20 jours de transit durant le voyage vers les lieux de pêche et le retour. Les pourcentages indiqués représentent la part de chaque catégorie de tonnage dans la base de données de la Commission du Pacifique Sud.

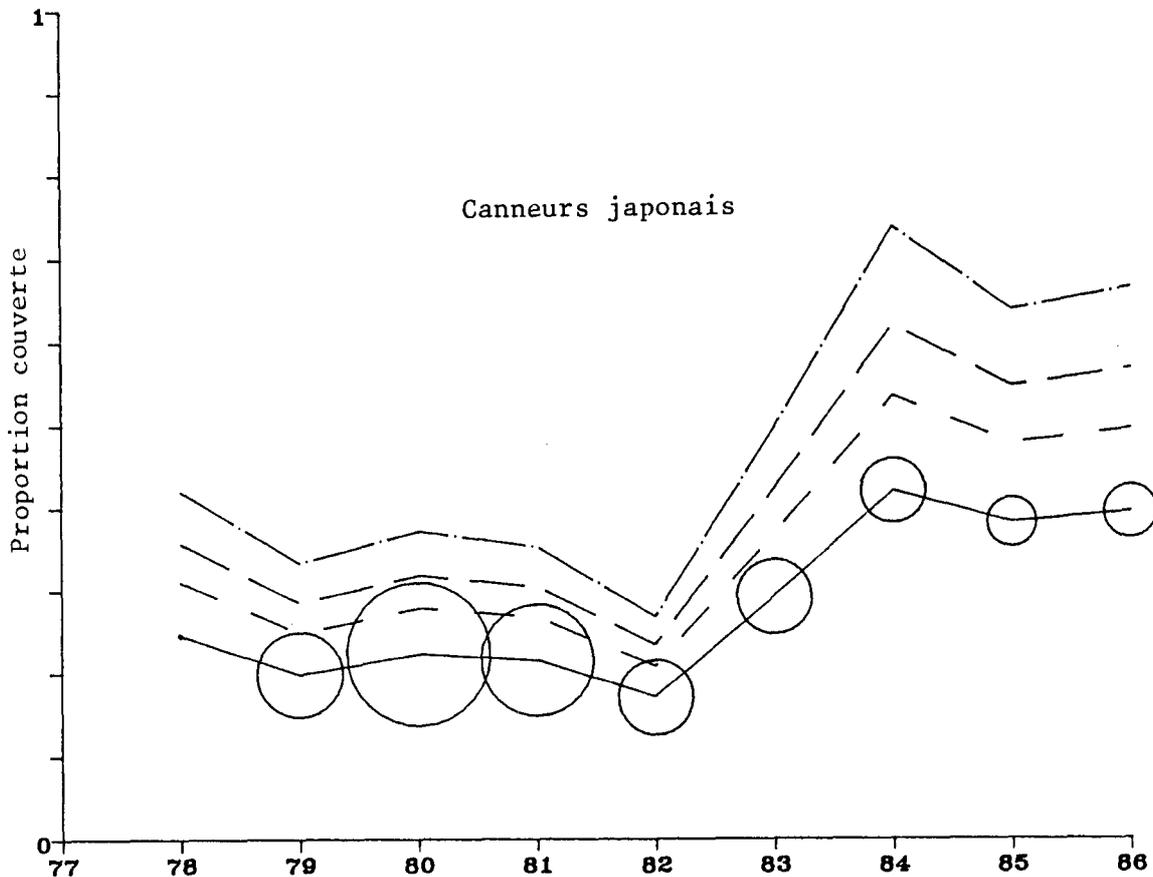


**FIGURE 3.** Fréquence relative des navires (diagramme du haut) et nombre de jours de pêche intégrés à la base de données de la Commission du Pacifique Sud (diagramme du bas) pour huit catégories de tonnage. Les catégories 1 à 8 correspondent aux tonnages mentionnés à la figure 2, du plus faible au plus important.

11. La figure 5 montre la proportion moyenne du total des campagnes signalées à la CPS, calculée en fonction du nombre de jours de pêche signalés sur la durée totale des campagnes. On a rajouté une période de transit de 5, 10 et 15 jours pour tenir compte du voyage vers les lieux de pêche et retour. Le diamètre des cercles est proportionnel au nombre de campagnes communiquées. Cette figure montre nettement l'accroissement considérable de la couverture des opérations de pêche de cette flottille ainsi que son désarmement progressif.



**FIGURE 4.** Taux de prise des palangriers (isoclines) illustrant le volume d'information disponibles à partir de données précédemment publiées (schéma du haut) et l'actuelle couverture géographique réalisée à partir des fiches de pêche journalières. Il s'agit ici d'une illustration des taux de prise par hameçon pour le thon jaune (source : Atlas des taux de prise des palangriers, rapport technique du PETM, sous presse).



**FIGURE 5.** Taux de couverture des opérations des canneurs japonais calculé en fonction du nombre de jours de pêche signalés sur la durée totale des campagnes. Le diagramme se lit de bas en haut, les lignes correspondant à une période de 0, 5, 10 et 15 jours de transit durant le voyage vers les lieux de pêche et le retour. Le diamètre des cercles est proportionnel au nombre de campagnes communiquées chaque année.

12. Le manque de données pour les premières années (1978-1983) aggrave encore la difficulté qu'il y a de procéder à des analyses plus rigoureuses des interactions entre pêcheries et des migrations des thonidés en se fondant sur le volume considérable de données de marquage accumulées par le programme bonites de la CPS. Les problèmes surgissent dès que l'on essaie d'interpréter les informations provenant des marques récupérées, alors que l'on ne connaît pas l'ampleur des opérations de pêche qui se sont déroulées dans la zone où les poissons marqués ont été à nouveau capturés. Il serait fort utile de mieux connaître les corrélations qui existent entre effort de pêche, prises et récupération des marques, pour concevoir de petits programmes de marquage dans les cas où des études spécifiques sur les interactions entre pêcheries s'imposent.

COUVERTURE DES OPERATIONS DE PECHE A LA SENNE

13. Un total de 156 senneurs enregistrés, représentant à eux tous 133 200 tonnes de tonnage utile, pêchent dans la région. Le tableau 1 donne, par pays, les captures signalées à la CPS et intégrées à sa base de données.

DONNEES RELATIVES A LA FLOTTILLE DE SENNEURS AMERICAINS

14. Il est difficile de se faire une idée de la couverture des opérations de pêche des navires américains enregistrés car nombreux sont ceux qui, dans les années passées, n'ont pas rempli les fiches de prise devant être communiquées à un organisme régional. La CPS reçoit régulièrement de l'American Tunaboat Association (ATA) un important volume de données sur bande magnétique concernant les senneurs qu'elle intègre à sa base de données. Les positions de pêche ne sont indiquées que pour la moitié environ des données de prise et d'effort et aucune indication n'est communiquée quant à l'identité des navires. Il est de ce fait difficile d'utiliser ces données aux fins d'évaluation des stocks, car l'effort de pêche ne peut être apprécié avec une précision suffisante et l'on ne peut plus appliquer certaines méthodes de normalisation de la puissance de pêche aux différents navires. Le tableau 4 reprend les éléments caractéristiques des données communiquées par l'ATA et stockées par la CPS. Si l'on examine les résultats de 1984, on constate que la position de certains lieux de pêche particulièrement productifs n'a pas été indiquée. Cela tient peut-être à un nombre plus restreint de coups de senne par journée de pêche, à un taux plus élevé de coup positif et à des temps de recherche proportionnellement moindres là où aucune position de pêche n'a été signalée. Pour 1985, les taux de prise et les taux de coup positif sont plus approchants, que la position de pêche soit ou non indiquée. On espère que la mise en oeuvre du traité multilatéral de pêche des Etats-Unis aura pour effet de réduire la composante "données manquantes".

TABLEAU 4. Résumé des données de pêche à la senne communiquées à la CPS par les navires battant pavillon américain, pour les années 1984 et 1985, avec et sans indication des positions de pêche. Les prises sont exprimées en tonnes métriques.

	1984		1985	
	avec position de pêche	sans position de pêche	avec position de pêche	sans position de pêche
Volume annuel total des prises	42%	58%	53%	47%
Moyenne des prises/journée de pêche et/ou de recherche	14,6	19,6	15,9	16,8
Moyenne des coups de senne/ journée de pêche	1,3	1,1	1,3	1,3
Journées de recherche, en pourcentage	45%	32%	45%	38%
Taux de coup positif	69%	83%	62%	64%
Moyenne des prises par coup positif	29,5	30,5	35,2	32,1

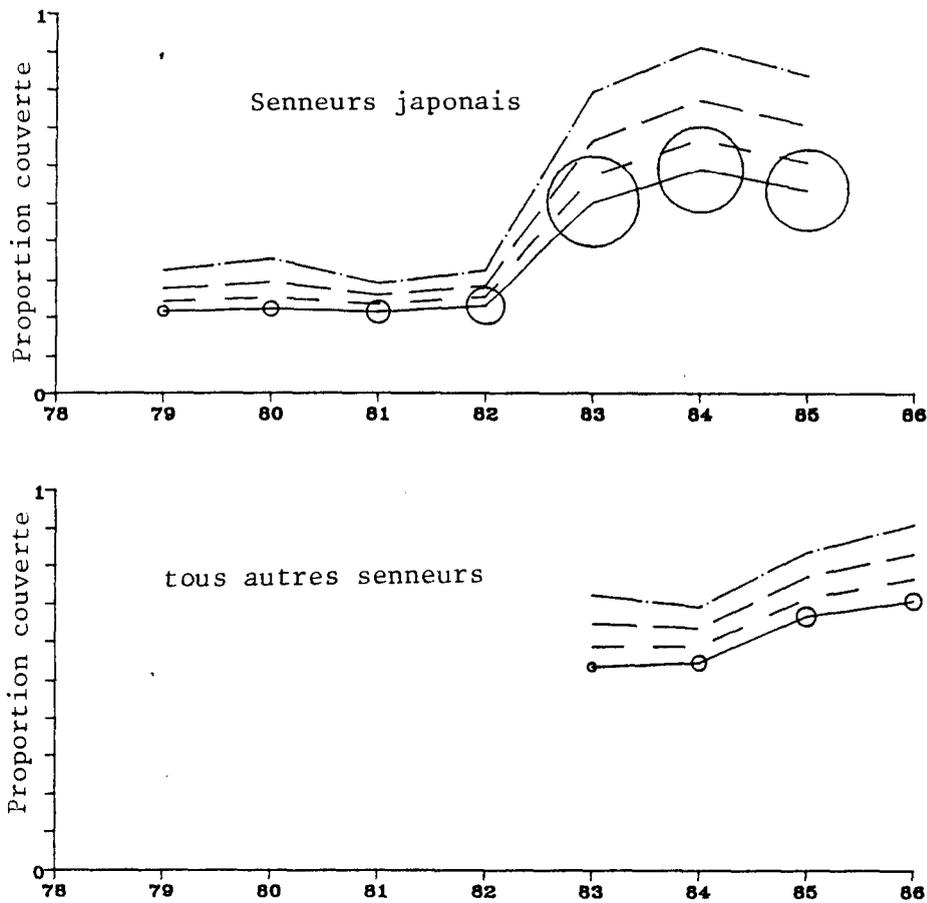
COMPARAISON ENTRE LA DUREE DES CROISIÈRES ET LE NOMBRE DE JOURS DE PÊCHE SIGNALÉS A LA CPS.

16. Comme pour l'analyse des données relatives aux opérations de pêche à la palangre et à la canne, on a utilisé les données sur la durée des croisières des senneurs ainsi que le nombre de jours de pêche pour lesquels des informations ont été enregistrées pour évaluer l'envergure de la couverture. La figure 6 indique le taux de couverture des opérations des senneurs japonais et des autres senneurs (à l'exception des navires battant pavillon américain), après attribution à chaque voyage d'une période de transit de 0, 5, 10 et 15 jours de transit vers les lieux de pêche et le retour. Le diamètre des cercles est proportionnel au nombre des campagnes communiquées chaque année. On note une nette amélioration de la couverture jusqu'en 1983, après quoi le rapport opérations de pêche signalées/durée totale des croisières se stabilise. Le nombre de campagnes communiquées devient également plus constant, ce qui laisse supposer qu'une bonne partie des opérations de pêche sont signalées. Le deuxième schéma de la figure 6 permet de constater que la couverture des opérations de pêche des autres navires (ni japonais, ni américain) semble également satisfaisante. Le rapport entre journées de pêche signalées sur les fiches de prise et nombre de jours de croisière est aussi élevé que le taux de couverture réalisé grâce aux données communiquées par les senneurs japonais.

17. Il est de notoriété publique que des navires soviétiques pêchent dans la région mais, à ce jour, aucune de leurs opérations de pêche n'ont été signalée à la CPS. Au début de l'année, la Commission du Pacifique Sud a produit des fiches de pêche en russe qui ont été, par la suite, diffusées dans la région.

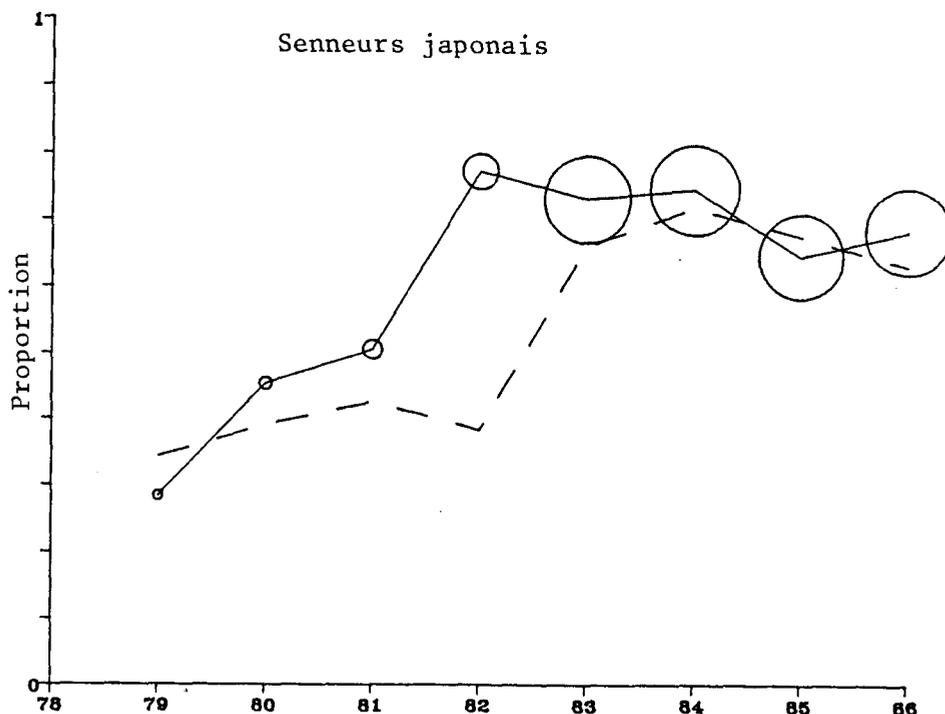
TAUX DE REMPLISSAGE DES NAVIRES

18. Comme cela avait déjà été indiqué dans le document SPC/Fisheries 18/WP.5, la couverture des opérations de pêche à la senne peut aussi être évaluée en calculant le taux de remplissage d'un navire (en se fondant sur le volume des captures retenues et signalées) en fonction de son tonnage utile. On est parti du principe qu'un bateau continue à pêcher jusqu'à ce qu'il soit quasiment plein. Le volume des captures pour les différents senneurs lors d'un voyage donné a été comparé au tonnage utile des mêmes navires, tel qu'il figure dans le registre régional de l'Agence des pêches du Forum. On trouvera à la figure 7 le taux annuel moyen de remplissage des bateaux à la fin de chaque campagne, ainsi que le pourcentage relatif des journées de voyage signalées par les senneurs japonais. Le diamètre des cercles est proportionnel au nombre de voyages pour lesquels un rapport a été communiqué. On constate une forte similitude entre les résultats obtenus par les deux méthodes d'évaluation de la couverture des opérations de pêche. C'est pour l'année 1982 que l'on enregistre la différence la plus importante entre les deux méthodes. Cela tient probablement au fait qu'il y a eu, dans les débuts, quelques malentendus quant à la façon dont les fiches de prise devaient être remplies.

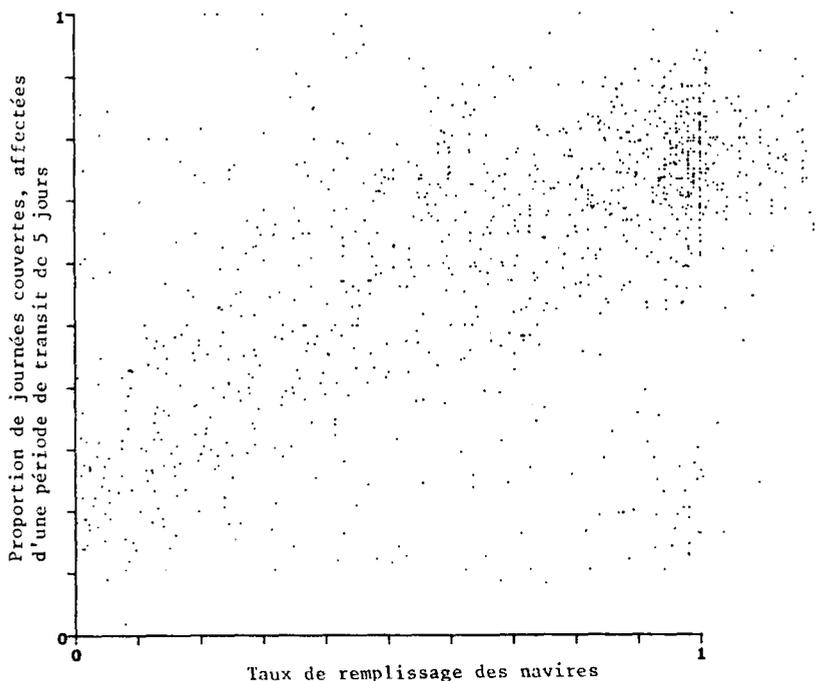


**FIGURE 6.** Couverture des opérations de pêche des senneurs de nationalité japonaise et autres (à l'exception des navires battant pavillon américain), après attribution d'une période de 0, 5, 10 et 15 jours de transit vers les lieux de pêche et le retour. Le diamètre des cercles est proportionnel au nombre de voyages signalés chaque année.

18. En procédant voyage par voyage, on a schématisé le taux de remplissage du navire en fonction de la fraction ajustée de journées couvertes pour une campagne donnée (figure 8). Le rapport entre ces deux facteurs est très variable, mais on peut néanmoins établir entre eux des corrélations significatives. Cette variabilité est probablement due en partie à des difficultés tenant à la conception des fiches de prise. Le mot voyage n'a pas la même signification pour tous. Un bateau peut partir du principe que sa campagne commence le jour où il quitte le Japon, pour se terminer le jour de son retour, sans tenir compte du nombre de fois où, dans l'intervalle, il a débarqué ses captures dans des ports de transbordement; cela pour expliquer, dans le tableau de dispersion à la figure 8, les points situés en bas à droite, où le volume total des prises excède le tonnage utile enregistrée des navires. La Commission du Pacifique Sud cherche à remédier à ce type d'erreurs en améliorant les fiches de prise et en prévoyant des cases pour l'enregistrement des quantités débarquées dans les ports de transit. L'élaboration de ces nouvelles fiches progresse néanmoins lentement.



**FIGURE 7.** Taux annuel moyen de remplissage des navires à la fin de chaque voyage (ligne pleine) et proportion de journées de pêche (auxquelles on a attribué une période de 5 jours de transit vers les lieux de pêche et le retour) signalées par les senneurs japonais (ligne pointillée). Le diamètre des cercles est proportionnel au nombre de campagnes pour lesquelles des données ont été communiquées.



**FIGURE 8.** Proportion de journées couvertes contre taux de remplissage des navires pour les différents voyages. La durée des croisières a été raccourcie de 5 jours pour couvrir les périodes de transit vers les lieux de pêche et le retour. Le coefficient de corrélation ( $r$ ) est égal à 0,56 et il est significatif à 95 % du seuil de confiance.

RESUME

19. L'analyse de la couverture des prises des palangriers permet d'établir que les navires battant pavillons taiwanais et coréen passent sous silence bon nombre de leurs opérations. Ils sont nombreux à décharger leurs captures dans la région; certains organismes collectent les données les concernant mais n'en communiquent qu'un nombre limité à la Commission du Pacifique Sud. Il convient de prendre des mesures pour y avoir accès et pour encourager les flottilles coréenne et taiwanaise, par le biais d'accords de pêche, à faire plus ample utilisation des fiches de prise. Une formule permettrait peut-être d'améliorer la couverture des opérations de ces flottilles ; elle consisterait à ce que les pays de la région s'entendent sur la forme d'un état récapitulatif des données de prise qui pourrait être communiqué à d'autres organismes en échange d'information dont ces pays ne disposent pas actuellement.

20. Il semblerait que le système de fiches de prise permette une bonne couverture des opérations de la flottille japonaise de palangriers. Par catégorie de tonnage, ce sont les bateaux de plus de 150 tonneaux de jauge brute enregistrée qui présentent le plus faible taux de couverture. Cela résulte probablement de ce qu'il s'agit de navires au long cours qui ne consacrent qu'une faible partie de leur voyage à pêcher dans la région. Que ce soit le cas ou non, cette question mérite un examen plus approfondi que celui de cette communication. La couverture géographique des prises de cette flottille s'est considérablement réduite du fait qu'aucune donnée publiée n'est disponible après l'année 1980.

21. La couverture des opérations des flottilles de canneurs s'est fortement accrue depuis 1982 et s'est à l'heure actuelle stabilisée à un taux allant de 75 à 80 %. Une large proportion de leurs campagnes se passent dans les eaux internationales ainsi que dans des zones où les thonidés échappent à la juridiction des pays sur leurs zones économiques exclusives. La base de données présente encore des lacunes majeures pour ces zones de mer, ce qui limite les analyses menées en vue de l'évaluation des stocks. Les données communiquées pour les années 1979 à 1982 montrent qu'une portion significative des captures réalisées dans la zone n'a été signalée à aucun organisme régional. Or, ces informations sont d'une importance capitale si l'on veut procéder à des études détaillées des interactions entre pêcheries en utilisant l'importante base de données sur les opérations de marquage effectuées dans le cadre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites de la Commission du Pacifique Sud.

22. L'American Tunaboat Association a communiqué à la CPS pour les années 1984-1985 des données sur les captures des navires battant pavillon américain. Les positions de pêche sont mentionnées pour la moitié environ de ces données, mais aucune information n'a été fournie quant à l'identité des navires ayant réalisé ces prises. Les informations reçues permettent d'élargir considérablement la base régionale de données, mais il convient d'obtenir des renseignements plus détaillés. La mise en oeuvre du traité multilatéral de pêche des Etats-Unis devrait permettre d'atteindre le taux de couverture nécessaire pour pouvoir entreprendre des travaux d'évaluation. Les activités de la flottille de senneurs japonais semblent avoir été bien couvertes depuis 1983, si l'on se fonde sur la proportion de voyages qui ont été signalés et sur le rapport entre le volume des prises par campagne et le tonnage utile des navires. La CPS n'a reçu des navires soviétiques aucune donnée de prise qu'elle puisse intégrer à la base régionale de données. Le taux de couverture enregistré pour les senneurs appartenant à des nations autres que celles déjà mentionnées est comparable à celui de la flottille japonaise, si l'on se fonde sur la proportion de voyages communiqués.

23. Le taux de couverture réalisé pour les principales flottilles qui pêchent dans la région est aussi satisfaisant que ce que peut le permettre le système actuel. Pour élargir la base régionale de données sur les pêcheries pélagiques, il faudra désormais entreprendre des actions sur le terrain, aux ports de débarquement (voir le document CPS/Pêches 19/Document d'information 2) et négocier de nouveaux accords multilatéraux qui imposeront la notification de données pour l'intégralité des campagnes, ce qui permettra d'obtenir des données sur les "zones de haute mer". Il faudra en outre encourager les pays et les organismes qui s'intéressent aux pêcheries pélagiques de la région à fournir des informations sur les prises, en s'adressant notamment à ceux qui ne le font pas déjà et enfin, continuer à collecter des données historiques dans la région.

---